

LYCEE JULIETTE RECAMIER - LYON

**AMENAGEMENT DE LOGEMENT DANS ANCIENNE INFIRMERIE**

<b>MAITRE D'OEUVRE</b>	<b>MAÎTRE D'OUVRAGE</b>
<p>b2c 4, chemin des Mouilles 69130 ECULLY</p>	<p>LYCEE J. RECAMIER 57 rue de la Charité 69002 LYON</p>

**CCTP – DPGF**

**Cahier des Clauses Techniques et Particulières  
Décomposition des Prix Global Forfaitaire**

**Lot : 7 FLUIDES**

Mars 2012

## A - CLAUSES GENERALES

### I Présentation générale

Les travaux consistent à créer un **logement pour personne à mobilité réduite** dans l'ancienne infirmerie du lycée J. Récamier - 52 rue de la Charité à Lyon 2ème.

L'accès au local se fait depuis la rue Duhamel par l'entrée du bâtiment logement.

### II Connaissance des travaux

Le présent Cahier des Clauses Techniques (C.C.T.) a pour objet la description des travaux et des particularités de l'opération.

L'entrepreneur est tenu d'en prendre connaissance dans sa totalité et ne pourra se prévaloir d'une non-connaissance des travaux de son corps d'état.

L'entrepreneur est tenu de procéder, avant la remise de son offre, à une étude des documents écrits et plans pour avoir la connaissance du dossier lui permettant d'établir son prix.

Le fait de remettre une offre suppose que l'entrepreneur a obtenu tous les renseignements nécessaires à la parfaite réalisation des travaux, qu'il a visité les lieux et parfaitement apprécié les conditions particulières d'exécution et approvisionnement et qu'il ne pourra donc prétendre à aucun supplément, quel qu'il soit, pour la réalisation des ouvrages dans les règles de l'art.

### III Contenu des prix forfaitaires

les prix contiennent toutes les sujétions de maintien de la propreté du chantier en cours et en fin de travaux. A défaut de réalisation spontanée, le maître d'œuvre désignera la ou les entreprises devant exécuter le nettoyage en fonction des déblais et salissures constatés. Si l'entreprise n'exécute pas les travaux demandés, le maître d'œuvre aura toute liberté pour le faire exécuter par une entreprise de son choix ; le montant étant affecté à l'entreprise défaillante et déduit de son mémoire de travaux. La charge financière des nettoyages et dégradations ne pouvant être affecté à tel ou tel entreprise, sera affecté par le maître d'œuvre au prorata des travaux et déduit directement du mémoire final.

Le prix global et forfaitaire comprendra toutes les fournitures, façons et accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, en conformité avec l'art de bâtir et avec les normes en vigueur, même si certaines de ses fournitures façons et accessoires n'étaient pas explicitement mentionnés dans les documents relatifs à ces ouvrages. L'offre de l'entrepreneur est globale et forfaitaire, la décomposition de ce prix figurant dans les documents ne servant qu'à l'établissement de situations de travaux..

### IV Règlement et normes

Les travaux seront réalisés en conformité avec les normes et règlement en vigueur à la date de la signature du marché norme C15100.

D'une manière générale,

- \* les murs extérieurs sont doublés soit en
  - doublage 1/2 stl pour locaux anciens (avec isolant)
  - doublage type polyplac pour locaux neufs

L'entreprise prévoiera l'incorporation des fourreaux dans les cloisons et doublages pendant la phase montage de ces éléments sachant que le lot cloisons doit

- \* dans un premier temps
  - pour les cloisons, l'ossature et une face de placo
  - pour les doublages 1/2 stl, l'ossature
- \* dans un deuxième temps, après incorporation
  - la mise en place de l'isolant
  - la fermeture de la cloison, l'électricien effectuant la mise en place des boîtiers en même temps, la charge de l'implantation de ceux-ci étant à sa charge.

L'entreprise devra également la réalisation de quelques saignées maçonnerie qui pourraient être nécessaires dans quelques têtes de mur ne recevant qu'un placage ba13, ainsi que les percements de plancher (et rebouchement) si nécessaires aux passages de gaines et fourreaux.

Le nettoyage de chantier sera journalier, l'entreprise devra

- évacuer les chutes de gaines, câbles, découpes de placo (résultant de la scie cloche)
- regrouper dans un même endroit de l'appartement les bobines de câbles et fourreaux.

Ces dispositions, qui feront l'objet de vérifications par le maître d'œuvre, ont pour but de faciliter le travail et de maintenir le chantier propre et présentable.

## V Réception des lieux

Le fait de commencer les travaux suppose que l'entrepreneur accepte les lieux tels qu'ils sont et qu'il s'engage à les remettre dans leur état initial en cas de dégradation des ouvrages conservés. Il devra donc prévoir toutes les protections nécessaires à la préservation des ouvrages conservés et en assurer le maintien en place pendant la durée de son intervention.

## VI Responsabilités de l'entreprise

### \*Responsabilité vis-à-vis des ouvriers et des tiers

Chaque entrepreneur, pour ce qui le concerne, doit exercer une surveillance continue sur le chantier à l'effet d'éviter tous accidents aux ouvriers travaillant sur ledit chantier, à quelque corps d'état qu'ils soient rattachés, ainsi qu'aux personnes employées à un titre quelconque sur le chantier et à celles qui seraient étrangères à celui-ci. Chaque entrepreneur est responsable de tous les accidents ou dommages qu'une faute, dans l'exécution de ses travaux ou du fait de ses agents ou ouvriers peut causer à toutes personnes généralement quelconques.

Il s'engage à garantir éventuellement le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre contre tous recours qui pourraient être exercés contre eux, du fait de l'inobservation par lui de l'une quelconque de ses obligations.

### \* protection des ouvrages

Jusqu'à la réception des travaux, l'entrepreneur doit protéger ses matériaux et ses ouvrages contre les risques de vol, détournement, dégradations de toutes origines (vandalisme, climat, etc.).

De plus, pendant l'exécution de ses propres travaux, il doit prendre les précautions nécessaires pour ne pas causer de dégradations aux matériaux ou ouvrages des autres entrepreneurs. Il est responsable des conséquences pouvant résulter des infractions à ses obligations.

Par ailleurs, il sera également responsable de la protection de certains matériels ou matériaux conservés par le Maître d'Ouvrage et entreposés dans l'enceinte du chantier pendant l'ensemble de l'exécution de ses travaux.

Les entreprises seront seules responsables de leur personnel. Il est entendu que certains travaux pourront être exécutés dans des locaux meublés et équipés et que toutes disparitions ou détériorations seraient imputables aux entreprises concernées étant intervenu sur place.

## VII Qualité et provenance de matériaux

L'entrepreneur est responsable de la fourniture des matériaux et de leur mise en œuvre.

Les produits employés seront de marque ou réputés comme tels. Ils devront provenir d'usines notoirement reconnues pour la qualité de leurs matériaux et être conformes aux normes AFNOR et C.E.E.

Par ailleurs, les entreprises devront remettre avec leurs offres un dossier comportant les déclarations des principaux matériaux qu'elles utiliseront. Puis préalablement à leur intervention sur le chantier, elles complèteront ce dossier par les déclarations de tous les matériaux qu'elles utiliseront.

Les déclarations de matériau des entreprises devront obligatoirement comporter la marque et le type ainsi que toutes les références et les notices techniques, permettant d'identifier clairement le matériau et d'apprécier sa qualité.

Ces déclarations de matériaux comporteront au minimum les quantités mises en œuvre, les principales matières constituant le matériau ainsi qu'un certain nombre de données environnementales et des éléments pour l'entretien et la maintenance.

Les marques et types de matériels ou matériaux figurant dans le présent document sont données à titre d'exemple. Ces matériels et matériaux ainsi que leurs caractéristiques et performances serviront de références lors de l'analyse des propositions des entreprises.

Ne sont pas concernés par cette disposition les matériels ou matériaux qui sont, pour des raisons techniques, rendus obligatoires et précisés comme tels au cahier des charges.

Les entreprises s'engagent à fournir et installer les matériels ou matériaux dont elles auront précisé la marque dans la colonne prévue à cet effet dans le présent document.

Les produits seront livrés sur le chantier dans des emballages clos comportant la marque d'origine et d'identification. Le marquage des emballages prescrit par les normes et spécifications sera obligatoire et utilisera les symboles prévus dans ces documents.

Aucun matériel ne sera approvisionné avant l'accord du Maître d'Ouvrage et Maître d'Oeuvre.

## **B.CLAUSES PARTICULIERES**

Les prestations du présent lot devront être en tous points conformes aux dispositions de l'ensemble des normes et règlements en vigueur, un mois avant la signature du marché.

alimentation du logement: l'alimentation d'eau sera retirée à partir des canalisations situées en cave sous le logement.

Un compteur sera mis en place en vue de répartir les charges logement / logement.

réseau d'évacuation: un réseau d'évacuation est situé en cave sous le logement concerné. Le présent lot aura à sa charge le raccordement sur l'existant, et la condamnation des anciens réseaux non exploités.

Les percements de plancher restent à la charge du présent lot.

D'une manière générale, les murs extérieurs sont doublés en 1/2 stl

les cloisons créées entre logement et hall, seront de type SAD 180

Le nettoyage du chantier sera journalier, l'entreprise devra:

- évacuer les chutes de PER, cartons, découpes de placo (résultant de ses propres découpes), etc...
- regrouper dans un même endroit de l'appartement les matériaux...

**I. PRODUCTION D'EAU CHAUDE**

	U	Qté	PU	PT
<p>La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des ballons électriques ATLANTIC à accumulation ou similaire. Ils seront certifiés NF électricité performance Cat. C, marquage CE</p> <p>L'installation de production d'ECS sera réalisée en vue de l'obtention des labels.</p> <p>le branchement sera à la charge du présent lot, à partir de l'attente mise en place par le lot électricité tirée depuis le tableau électrique.</p> <p>la capacité du ballon d'eau chaude sera calculée par le titulaire du présent lot afin de couvrir les besoins journaliers. Les capacités sont indiquées dans le tableau ci dessous à titre d'information, et peuvent être modifiées par l'entrepreneur s'il le juge utile, après approbation du maître d'oeuvre.</p> <p>Les chauffe eau électriques (à résistance de type Stéatite) seront de marque ATLANTIC modèle ACI VISIO ou similaire et certifiés NF électricité performance Cat. C, CE, IP 25.</p> <p>le revêtement de la cuve sera réalisé par un procédé d'émaillage conforme aux normes en vigueur La résistance sera de type Stéatite logée dans un fourreau émaillé.</p> <p>L'isolation sera réalisée par injection de mousse polyuréthane sans C.F. ni H.C.F.C les fonctions de régulation et de sécurité seront assurées par un thermostat électronique réglage de la température non accessible en façade par l'utilisateur afin d'éviter les réglages trop bas.</p> <p>Les appareils seront équipés d'un système anti-chauffe si l'appareil n'est pas en eau.</p> <p>les garanties seront de 5 ans pour la cuve et 2 ans pour les parties électriques Les appareils HM seront équipés d'un fusible thermique de sécurité se déclenchant en cas de pose de la cuve dans une mauvaise position afin d'éviter les risques de développement bactérien et les brûlures, la plage de réglage de la température sera limitée de 50°C mini à 65°C maxi.</p> <p>Les travaux comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- la fourniture et pose de ballon d'eau chaude sanitaire électrique à résistance stéatite de type ATLANTIC ACI VISIO ou équivalent tenant compte des distances de liaison</li><li>- le raccordement électrique</li><li>- toutes sujétion de raccords nécessaires</li><li>- toutes sujétion de calorifugage des canalisations en volume non chauffé (cave)</li><li>- toutes sujétion pour fixation sur, mur et par trépied (fixation obligatoire sur mur en plus du trépied)</li><li>- l'installation devra être aux normes actuelles</li></ul> <p>Chauffe eau 150 L à Fixation par trépied</p> <p>localisation: cave sous logement</p>			vaut	0,00

## II. PLOMBERIE - SANITAIRES

### 2.1 Réseau de distribution eau froide: raccordement réseau principal /logement

Les travaux comprennent :

- fourniture et pose de vanne + comptage

depuis le réseau principal en cave sous logement :

-la fourniture et réalisation du réseau d'amené d'eau jusqu'à la nourrice logement placée en placard entrée (ou en cave)

- la fourniture et la pose d'une vanne d'arrêt dans logement accessible aux PMR

- tous raccords nécessaires

- l'emplacement des nourrices logements avec vanne d'arrêt est indiqué à titre indicatif, et pourrait être modifiée si nécessaire

vaut

0,00

### 2.2 réseau de distribution d'eau froide intérieur au logement

Mode de métré : au forfait

Les travaux comprennent :

Après robinet d'arrêt

- mises en place d'une nourrice adaptée, compris tous raccords nécessaires

- la fourniture et mise en place de canalisation cuivre ou polyéthylène réticulé classement ECFS 60°C 10 bars de diamètre

approprié, minimum 12 mm pour lave mains et wc

14 mm pour éviers,,LV, LL etc..

- toutes sujétions de mise en oeuvre encastrées dans mûrs,doublages ou plafonds

- toutes sujétions de finition soignée et de mise en place de rosace aux raccords placo/PER

- la fourniture et la pose de vanne d'isolement pour WC, evier, LV, LL etc...

vaut

0,00

### 2.3 Réseau de distribution eau chaude

Mode de métré : au forfait

Les travaux comprennent:

- la fourniture et la pose de canalisation cuivre ou polyéthylène réticulé en boucle, compris toutes sujétions, incorporation etc...

- toutes sujétions de finition soignée et de mise en place de rosace aux raccords placo/PER

- la fourniture et la pose de vannes d'isolement des appareils

- les longueurs d'alimentation hors boucle, s'il doit y en avoir ne devront pas excéder 40 cm

vaut

0,00

## 2.4 Appareils sanitaires

Rq: le plan de toilette de salle de bain est à la charge du lot menuiserie bois.

Le titulaire du lot fluide devra fournir, au fabricant du plan de toilette, les plans de réservation pour vasques et robinetterie.

Il a à sa charge la pose des lavabos.... et les divers raccords nécessaires.

Mode de métré à l'unité suivant type équipement

- la fourniture et la pose de l'appareil suivant prescription du fabricant
- la fourniture et la pose de la robinetterie
- des accessoires (bondes, siphons, consoles, support, pieds réglables...)
- le bac à douche sera encastré dans l'épaisseur de la chape: celle-ci sera décaissée par le lot maçonnerie, et remise à niveau suivant épaisseur du bac.

L'évacuation sera directe, et le siphon sera mis en place sous plancher (accès depuis la cave), ceci pour encastrer au maximum le bac et respecter une hauteur de seuil pour l'accessibilité PMR

le présent lot prévoiera des renfonrts encastrés en cloison pour mise en place future de barre d'appui WC

Parois de douche pivotantes: les travaux comprennent

- la fourniture et la pose de paroi de douche NABIS ou équivalent composée d'un cadre aluminium couleur argent, verre Sécurité 5 mm mini suivant normes, hauteur 1,90 m .
- Fermeture magnétique protégée par un joint bourrelet contre l'usure des joints et les dépôts calcaires
- poignée alu
- paroi mobile à joint de type gouttière.
- toutes sujétions pour une parfaite étanchéité du cadre avec la cloison et le bac.

### a) appareillages

Bâti support autoportant Gébérît (ou équivalent), dont la hauteur pourra être modifiée après pose	U	1,00	0,00	0,00
cuvette suspendue céramique blanche type Zelig de Porcher ou équivalente avec abattant	U	1,00	0,00	0,00
bonde de sol pour douche à l'italienne	U	1,00	0,00	0,00
paroi de douche vitrée: 1 fixe longueur 1,20 m + 1 ouvrant adapté PMR largeur 0,90 m	U	1,00	0,00	0,00
mitigeur thermostatique douche Grotherm 1000 de GROHE	U	1,00	0,00	0,00
ensemble barre, douchette et flexible Relexa Plus Solo de GROHE	U	1,00	0,00	0,00
vasque céramique encastrée diam 40 cm avec trop plein	U	1,00	0,00	0,00
mitigeur GROHE Concetto avec vidage	U	1,00	0,00	0,00
siphon chromé design	U	1,00	0,00	0,00
meuble évier de cuisine avec évier et égouttoire inox, meuble sous évier panneaux stratifiés blanc avec 2 portes OF et un rayonnage + plinthes	U	1,00	vaut	0,00

### b) miroir de salle de bain

mode de métré: à l'unité

les travaux comprennent

- fourniture et pose de miroir lumineux rectangulaire , avec éclairage intégré encastré
- fourniture mise en place et branchement sur attente du lot électricité compris ampoule (classement IP44)

dimension: 0,60 \* 1,00 environ

U	1		0,00
---	---	--	------

**2.5 .Réseau d'évacuation EU – EV**

Mode de métré : au forfait par lot

Les travaux comprennent :

- la fourniture et la pose de canalisation PVC pour évacuation wc, vasque, douche, attentes cuisine, LL, LV compris toutes sujétions de passage en trainasse sous plancher
- de passage en saignée dans mur existant si nécessaire
- de pièces de raccordement Té, coudes, Y etc..
- de raccordement sur réseau existant en cave
- la fourniture et la pose canalisation PVC pour évacuation EU dans les mêmes conditions
- toute sujétions pour mise en place d'évent

F

vaut

0,00

**2.6 Dépose de l'installation existante**

Mode de métré : au forfait

Les travaux comprennent :

la dépose et l'évacuation en DP de l'installation existante comprenant

- les réseaux de canalisation fluides apparents de l'ensemble du logement (après purge des réseaux)
- tous les appareils sanitaires (WC, baignoires, vasques, robinets, radiateurs, chauffe eau, ...)
- toutes sujétions pour dépose radiateurs, coupure de la boucle de chauffage du futur logement, et remise en état du réseau
- le rebouchement des traversées de plancher nécessaire suite à dépose des divers éléments

F

vaut

**TOTAL GENERAL Lot 7 H.T.**

**0,00**

**T.V.A. 19.60%**

7%

**0,00**

**TOTAL GENERAL Lot 7 FLUIDE T.T.C.**

**0,00**